

Communication de la Commission de la concurrence. Notification complète relative à un projet de concentration entre Zschokke Holding AG et BATIGROUP Holding AG

(art. 32 et 33 de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les cartels et autres restrictions à la concurrence, LCart; RS 251)

Le 17 novembre 2005, la Commission de la concurrence (Comco) a reçu une notification complète relative à un projet de concentration entre Zschokke Holding AG (ci-après Zschokke) et BATIGROUP Holding AG (ci-après: BATIGROUP) par la création d'Implenia AG.

Ces entreprises sont entre autres actives dans les domaines suivants:

- Zschokke est active dans les trois secteurs principaux suivants: entreprise générale et totale, travaux de construction et services immobiliers. Au groupe Zschokke appartiennent différentes filiales dont Bau AG, Privera AG et Robert Aerni Ingenieur AG.
- BATIGROUP est actif dans le secteur des travaux et des prestations de construction. Le groupe est né en 1997 de la concentration de trois groupes du bâtiment Preiswerk, Stuaq et Schmalz et comprend de nombreuses sociétés.

Toutes les entreprises et les tiers intéressés peuvent prendre position sur cette opération auprès du secrétariat de la Commission de la concurrence.

La prise de position, qui doit se présenter sous forme écrite, doit être remise au secrétariat de la Commission de la concurrence au plus tard 30 jours après la date de la présente publication. Vous pouvez joindre le secrétariat par fax (031 322 20 53) ou par poste, avec la mention de l'opération de concentration concernée, à l'adresse suivante: Secrétariat de la Commission de la concurrence, Monbijoustrasse 43, 3003 Berne.

Selon l'art. 43, al. 4, de la loi sur les cartels (LCart), seules les entreprises participantes ont qualité de parties.

10 janvier 2006

Secrétariat de la Commission de la concurrence